

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine - Juillet 2026

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2026, devenu exécutoire le 18 mai 2026, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Monsieur le 7ème Vice-Président, Monsieur Yohann CASSIER.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2024, devenue exécutoire à compter du 22 novembre 2024, prolongeant d'un an la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'au 9 juin 2025.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

DECIDE ce qui suit :

- Au titre du programme Autonomie :

- D'accorder une aide d'un montant de 184,17 € à Mme. THIBAUT Josette propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme LHI :

- D'accorder une aide d'un montant de 5 000 € à Mme. LOPEZ Sarah propriétaire

occupant très modeste

- Au titre du programme bailleur :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. ADAN Adrien propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. BLONDEAU Bernard propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 13 240,58 € à la SCI 45 Lamineurs propriétaire bailleur

- Au titre du programme façades/plan couleur :

- D'accorder une aide d'un montant de 862 € à Mme. ACCARY Sylvie propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 892 € à Mme. ALLAIN Lucie e propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 872 € à Mme. ADAMI Monique propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 624 € à Mme. BERNARD Nathalie propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 646 € à Mme. MICHELE BOULICAUT Marcelle propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 016 € à M. CAMATTE Albert propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 742 € à Mme. CHAUVIERE Caroline propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 870 € à M. CHATONNIER Claude propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 114 € à Mme. DESCREUX Agnès Sylvie propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 202 € à Mme. DENIER Claire propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 1 182 € à Mme. DINET Roberte propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 850 € à M. DOS SANTOS Carlos propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 850 € à M. GEISTLICH Alain propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 852 € à M. GLAISE Rémy propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 808 € à Mme. JACQUET Marie-Claire propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 1 204 € à Mme. LANGIAUX Monique propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 1 588 € à Mme. LE BACHELET Dominique propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 996 € à Mme. LEGER Suzanne propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 1 038 € à Mme. MARCELIN Christine propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 666 € à M. MARIONNET Gilles propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 830 € à Mme. METROP Marie-Josèphe propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 828 € à M. MICHEL Cristophe propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 912 € à Mme. MILLET Chantal propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 646 € à Mme. PROST Odile propriétaire occupant
- D'accorder une aide d'un montant de 3 088 € à la SCI JM propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 384 € à la SCI MAETAN propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 1 016 € à M. SIROP Georges propriétaire bailleur
- D'accorder une aide d'un montant de 954 € à Mme. SZYMSLIK Claire propriétaire

- occupant
 - D'accorder une aide d'un montant de 912 € à M. TEXEIRA Manuel propriétaire bailleur
 - D'accorder une aide d'un montant de 738 € à M. TENART Martin propriétaire occupant
 - D'accorder une aide d'un montant de 810 € à Mme. TOUILLON Madeleine propriétaire bailleur
 - D'accorder une aide d'un montant de 666 € à M. VERNAY Robert propriétaire bailleur
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé
 - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 6 août 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 10 août 2026
et publié, affiché ou notifié le 10 août 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Yohann CASSIER



LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Yohann CASSIER

